

Plan Stratégique 2025-2030



FQPPN

Le plan stratégique 2025-2030 pourra servir de guide de référence pour les employé.e.s et le conseil d'administration de la FQPPN quant à la préparation et à l'exécution de ses projets ainsi que de ses pratiques de protection et de conservation du patrimoine naturel. En misant sur des orientations claires, des objectifs précis et des actions ciblées (à venir en 2025), ce document reflète l'engagement de la FQPPN à préserver la richesse de la diversité écologique et biologique et de leur mise en valeur.

Rédigé par le comité du plan stratégique de la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN).

(Geneviève Lallier: Directrice générale; Rachel Gauthier : chargée de projets; Marie-Ève Lortie : chargée de projets; Camille Beauchemin; Alexandre Anctil : administrateur; Charles Mercier : administrateur et Antoine Paquet-Moisan : secrétaire).

Vision: Être la référence en matière de gestion, de conservation et de restauration des rives de l'estuaire d'eau douce et saumâtre du Saint-Laurent et contribuer à la conservation des divers écosystèmes québécois.

Orientation 1

Assurer la saine gestion, la conservation et la mise en valeur de la Réserve naturelle des Battures de Saint-Augustin-de-Desmaures.

- 1.1 Assurer la sensibilisation et l'éducation du public à la préservation de la RNBSAD et du parc des Hauts-Fonds par le biais d'activités interactives.
- 1.2 Outiller l'équipe de la FQPPN afin de consolider et renforcer son expertise quant à la protection des espèces menacées et vulnérables.
- 1.3 Actualiser et établir le rôle de la FQPPN dans la gestion de la servitude du parc des Hauts-Fonds afin de clarifier les responsabilités avec la VSAD et les instances gouvernementales et d'assurer une gestion efficace.
- 1.4 Valoriser et mobiliser les expertises développées par l'équipe de la FQPPN.

Orientation 2

Contribuer à l'identification, la protection et la restauration des milieux naturels d'intérêt.

- 2.1 Améliorer les connaissances sur la répartition et l'abondance des espèces, notamment celles en situation précaires, sur le territoire d'action de la FQPPN.
- 2.2 Développer et maintenir les interventions de la FQPPN sur son territoire en matière de faune, précisément sur la conservation des espèces à statut.
- 2.3 Renforcer et maintenir les interventions de la FQPPN sur son territoire en matière de flore, en mettant l'accent sur la conservation des espèces à statut.
- 2.4 Assurer la pérennité des efforts de conservation de la FQPPN.

Orientation 3

Faire rayonner la FQPPN et ses projets.

3.1 Accroître l'accessibilité à l'information concernant les projets de la FQPPN, notamment en assurant une mise à jour régulière des réseaux sociaux et du site web.

3.2 Assurer la capacité d'action et optimiser l'impact des efforts de conservation de la FQPPN en établissant des partenariats solides et stratégiques.

3.3 Mettre en œuvre des stratégies de communication ciblées envers les parties prenantes afin de renforcer l'engagement et la collaboration dans la conservation des milieux naturels.

Orientation 4

Favoriser l'implication des citoyens, notamment les résidents riverains, à la conservation des milieux naturels de l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Fleuve Saint-Laurent.

4.1 Fournir un accompagnement et un soutien aux riverains pour les impliquer activement dans les actions de protection et de restauration des écosystèmes de la RNBSAD.

4.2 Mettre en place des mesures de sensibilisation et de prévention pour la conservation des milieux naturels de l'estuaire d'eau douce à saumâtre du fleuve Saint-Laurent.

4.3 Mettre en place une structure de recrutement pour attirer des bénévoles, consolidant ainsi les actions de conservation et d'engagement communautaire au sein de la RNBSAD et de ses projets associés.

Orientation 5

Améliorer les pratiques organisationnelles de la FQPPN.

5.1 Assurer une gestion efficace des informations relatives aux projets et aux activités de conservation.

5.2 Optimiser la gestion des projets et des ressources humaines et financières au sein de la FQPPN.

5.3 Mettre en place des politiques de travail et un code de déontologie afin de guider les pratiques éthiques et professionnelles au sein de la FQPPN.

5.4 Développer et mettre en œuvre une stratégie de recrutement et de rétention des nouveaux administrateurs et des membres.

5.5 Assurer la stabilité financière de l'organisme.